



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

Dialogue International sur la Migration (IDM) 2014

Mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats

Atelier intersession • 7 et 8 octobre 2014

MIGRATION ET FAMILLE¹

Document de travail

Introduction

On estime que la migration pour raisons familiales est la principale voie d'entrée des migrants, représentant près de 50 % des flux migratoires internationaux dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)². Il a été établi que le regroupement familial renforce la contribution des migrants au développement en améliorant leur bien-être, en favorisant leur développement personnel et, en définitive, en facilitant leur intégration sociale. Malgré ces données probantes, la migration familiale et ses effets sur la cellule familiale ne reçoivent toujours pas toute l'attention qu'ils méritent de la part des milieux universitaires et des responsables politiques.

La migration permet aux familles d'augmenter leur revenu, d'accéder plus facilement à l'éducation et aux soins de santé et, de manière générale, d'offrir de meilleures perspectives à leurs enfants. Pourtant, les réalités migratoires actuelles peuvent être une source de graves difficultés pour les familles et avoir des conséquences négatives sur le bien-être de leurs membres et sur le développement en général. La situation des migrants et de leur famille vivant dans un environnement caractérisé par des conflits, des difficultés économiques et de longues périodes de chômage aigu est particulièrement difficile. Dans un tel contexte, les pauvres, les enfants, les jeunes et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. Même s'il est admis que les politiques sont plus efficaces quand elles ciblent la cellule familiale et sa dynamique dans sa globalité, les recherches sur la migration et l'attention des politiques tendent actuellement à se focaliser sur les personnes plutôt que sur la famille en tant que cellule.

¹ Le thème de cet atelier, le deuxième organisé pour l'année 2014, a été choisi par les états membres de l'OIM. La première réunion, tenue les 24 et 25 mars 2014, a eu pour thème « La migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement ». Merci de consulter la page web pour plus d'information: http://www.iom.int/cms/idmsouthsouthmigration_fr

² Selon des estimations publiées dans les « Perspectives des migrations internationales 2012 » de l'OCDE, les migrations pour raisons familiales ont constitué la principale catégorie d'entrée en 2010, représentant 36 % des flux migratoires (45 % si l'on tient compte des familles accompagnant les travailleurs immigrés).

L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le rôle essentiel de la famille dans la promotion du développement humain et a lancé un appel pour que des mesures visant à promouvoir l'élaboration de politiques familiales soient dûment prises en considération lors de l'établissement du programme de développement pour l'après-2015. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2014, a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de renforcer la coopération à tous les niveaux sur les questions relatives à la famille et d'adopter des politiques, des stratégies et des programmes nationaux efficaces et axés sur la famille³.

Le présent document examine la façon dont les tendances migratoires influent sur la famille, en s'intéressant plus particulièrement à ses membres vulnérables – enfants, personnes âgées et jeunes – et en soulignant les domaines d'action qui appellent une attention accrue. Il se penchera sur les problèmes de protection auxquels sont confrontées les familles concernées par la migration, ainsi que sur les effets psychosociaux de la migration sur les membres de la famille les plus sensibles et les plus exposés. Enfin, il mettra en évidence les multiples contributions des jeunes à la migration familiale et les défis politiques en la matière.

Réalités de la migration familiale – une approche différenciée selon le sexe

La migration familiale est un phénomène complexe influencé par toutes sortes de facteurs socioéconomiques et de scénarios de mobilité dans toutes les régions du monde. De manière générale, la migration est motivée par la quête de meilleures perspectives d'emploi et par la volonté d'offrir une alimentation, un logement, des soins de santé et une éducation convenables à sa famille. Dans ce contexte, la migration pour raisons familiales revêt plusieurs formes : entrée de membres de la famille qui accompagnent le migrant primaire ou qui sont à sa charge ; regroupement familial au cours duquel le conjoint, les enfants et, dans certains cas, d'autres proches émigrent pour rejoindre un immigrant ; et fondation d'une famille, lorsqu'un national épouse un étranger. En outre, il arrive souvent que des familles émigrent pour échapper à un conflit violent, à des persécutions ethniques ou à une catastrophe naturelle.

L'évolution économique, sociale, démographique et politique engendre d'importantes dynamiques dans le domaine de la migration familiale. Parallèlement à la migration des enfants et des jeunes, la migration des femmes continue de représenter une part importante de la migration familiale. En 2013, les femmes représentaient 48 % de la population de migrants internationaux dans le monde. Si, jusque dans les années 80, les migrants de sexe masculin étaient considérés comme les principaux acteurs économiques de la famille, les mentalités ont changé ces dix dernières années. Le rôle des femmes dans la famille, la communauté et sur le lieu de travail évolue et, de plus en plus, elles sont considérées comme d'importants décisionnaires économiques.

Une part notable de femmes émigrent pour se marier. Ce phénomène est largement répandu en Asie de l'Est : en 2008, Taiwan a enregistré entre 20 et 32 % de mariages internationaux et, en République de Corée et au Japon, plus de 42 % de l'immigration est due au mariage. Les pays scandinaves connaissent également un accroissement de la migration pour mariage⁴. L'augmentation et l'amélioration des perspectives professionnelles pour les femmes incitent celles-ci à émigrer pour fonder une famille. Certains pays encouragent la migration aux fins de mariage pour corriger les déséquilibres dans le rapport de masculinité, tandis que d'autres favorisent les mariages internationaux pour remédier au dépeuplement et à l'exode rural⁵.

³ « Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille », (résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/C.3/68/L.16).

⁴ Perspectives des migrations internationales 2012, OCDE.

⁵ Seoul et al. (2006), *Family migration issues in the East Asian region*, Hye-kyung Lee.

La chaîne de soins mondiale, ou l'exode mondial des soins⁶, est un schéma de migration féminine propre au XXI^e siècle qui a des répercussions majeures sur les relations entre les sexes et au sein de la famille. Présente le plus souvent dans les pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire, cette tendance reflète une demande de soins non satisfaite déterminée par divers facteurs, tels que l'évolution du statut social de la femme, la migration, la réticence des populations locales à occuper un poste d'employé domestique peu rémunéré et peu qualifié, ou simplement les mutations dans la culture traditionnelle de certains pays. Généralement considérées comme les principales sources de réconfort et de soins, les femmes sont très souvent les candidats les plus qualifiés et les seuls disponibles pour des travaux domestiques et la fourniture de soins à l'étranger – car elles ont des prédispositions pour s'occuper des autres, sont à la recherche de travail et donc disposées à accepter rapidement des responsabilités dans le domaine des soins⁷. En l'absence de l'épouse, de la mère, des filles et des sœurs, la famille restée au pays a, à son tour, souvent besoin de soins, et fait appel à des proches ou à des soignants étrangers. C'est ainsi que la chaîne de soins mondiale se perpétue.

Les tendances actuelles de la migration familiale ont d'importantes conséquences pour la structure de la famille et les liens familiaux. En outre, comme expliqué plus haut, la féminisation croissante de la migration est une évolution majeure à cet égard. Il n'en reste pas moins que le rôle des hommes dans la migration familiale, qu'ils appartiennent à la catégorie traditionnelle des migrants ou à celle, plus récente, des membres de la famille restés au pays, a lui aussi des répercussions importantes sur la famille et la société. La migration des hommes améliore le bien-être de la famille et autonomise les femmes qui, en l'absence de leur mari, ont un pouvoir décisionnel accru. Elle peut toutefois engendrer des situations de vulnérabilité pour la famille, et entraîner une charge de travail supplémentaire pour la femme et les enfants, des difficultés financières, des conflits et même un éclatement pur et simple de la famille^{8 9}. De même, face aux difficultés que pose la migration, les migrants de sexe masculin peuvent être tout aussi vulnérables que d'autres membres de la famille. Des études montrent que la migration des femmes peut bouleverser le rôle traditionnel des hommes dans la famille et la société et, ce faisant, nuire gravement à leur santé et à leur bien-être et, par contrecoup, à la santé et au bien-être du reste de la famille. Les questions de sexospécificité sont donc un déterminant essentiel de la migration familiale et permettent de comprendre les causes, les processus et les conséquences de la mobilité familiale. C'est pourquoi, les politiques migratoires et les recherches sur la migration ne peuvent plus faire l'économie d'une prise en considération des sexospécificités et doivent englober tous les angles de vue à cet égard.

Tandis que les schémas en constante évolution de la migration familiale continuent de transformer la conception traditionnelle de la famille et de fragmenter la cellule familiale, la notion de famille commence à revêtir un aspect transnational, ce qui en fait un élément central du débat sur la migration internationale.

Défis de la migration familiale

La migration des familles pose d'importants défis socioéconomiques car elle peut placer des membres de la famille dans des situations de vulnérabilité et les exposer à des risques d'abus, d'abandon et d'exploitation. Cela est particulièrement vrai pour les migrants irréguliers qui,

⁶ En anglais « global care drain », un terme forgé par la sociologue Arlie Hochschild en 2002 pour souligner que la migration des femmes est une perte pour la famille restée au pays.

⁷ A la recherche des interfaces entre le genre, la famille, la migration et le développement : l'économie et les chaînes mondiales des soins, document de réflexion pour la table ronde 2.2 du FMMD 2010.

⁸ Ranjana Kumari, Directrice du Centre for Social Research (Inde), Ishrat Shamim, Directrice du Centre for Women and Children Studies (Bangladesh, 2007), *Gender Dimensions of International Migration from Bangladesh and India: Socio Economic Impact on Families Left Behind*

⁹ Brenda Yeoh, Lan Anh Hoang et Theodora Lam (2010), *Effects of International Migration on Families Left Behind*, Civil Society Days, Forum mondial sur la migration et le développement, Mexique.

souvent, se voient refuser l'accès aux services de soutien et de protection. Partout dans le monde, des millions d'enfants migrent chaque année, certains à l'intérieur de leur pays d'origine, d'autres à l'étranger. Selon des estimations récentes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 33 millions de migrants internationaux ont moins de 20 ans. Parmi eux, 11 millions ont entre 15 et 19 ans, et 9 millions entre 10 et 14 ans¹⁰. Les enfants migrants non accompagnés font désormais partie intégrante des flux migratoires mondiaux et mixtes. Les données statistiques disponibles sont dispersées et peu fiables, et les aspects complexes et multidimensionnels en constante évolution de la migration des enfants sont mal connus. Les enfants migrants ne présentent pas un profil homogène : ils peuvent être accompagnés, séparés ou seuls, et leur âge varie. Les garçons comme les filles émigrent, en empruntant des voies irrégulières ou régulières. Il peut s'agir d'enfants nés dans des pays de transit ou de destination, d'enfants victimes de la traite ou d'enfants vendus, de demandeurs d'asile ou de réfugiés, ou encore d'enfants qui ont émigré de leur plein gré ou à des fins de regroupement familial.

Les raisons pour lesquelles les enfants émigrent seuls sont complexes et variées : persécutions, conflits, Etat défaillant, catastrophes naturelles et changements environnementaux, violences et abus (ou menaces de violences et d'abus) à la maison ou à l'école, pratiques culturelles comme les mariages arrangés ou forcés, chômage ou manque d'éducation. Ou encore la conviction que des perspectives économiques, réelles ou perçues comme telles, existent ailleurs. L'âge et la maturité de l'enfant, de même que les conditions du voyage, influent sur le niveau de risque auquel il est exposé. Cependant, la mobilité des enfants peut offrir des possibilités de développement personnel. Par conséquent, ce n'est pas forcément la migration de l'enfant qui pose problème, mais plutôt la vulnérabilité qu'elle engendre. L'absence de voies de migration régulières peut amener les enfants à dépendre de passeurs ou d'autres intermédiaires sans scrupules et à emprunter des voies risquées où l'accès aux services de protection est limité. Les enfants en situation irrégulière font, en outre, face à des difficultés concernant l'accès aux services de base, tels que l'éducation et les soins de santé¹¹.

Les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille sont particulièrement exposés dans les centres de rétention d'immigrants, où ils sont souvent privés de leurs droits humains fondamentaux. Selon plusieurs experts, la détention dans ces centres peut avoir des conséquences durables sur la santé physique et mentale des enfants, même en cas de séjour de très courte durée.

En 2010, le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a déclaré qu'en règle générale, les enfants migrants non accompagnés ne devraient pas être détenus, étant donné qu'il existe d'autres solutions que la détention. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dispose que la détention ne doit être qu'une mesure de dernier ressort¹². La détention d'enfants ne saurait se fonder uniquement sur leur statut migratoire ou le fait qu'ils sont non accompagnés ou séparés¹³. La Convention dispose en outre que dans toutes les décisions qui concernent les enfants, l'intérêt supérieur de celui-ci doit être une considération primordiale. Cette règle s'applique aussi aux cas où les enfants sont séparés de leurs parents ou de leur tuteur¹⁴. Etant donné les effets préjudiciables avérés de la détention et de la séparation familiale sur les enfants, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a

¹⁰ *International Migration, Children and Adolescents. Population dynamics*, UNICEF, 2013

[http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Population_Dynamics_and_Migration\(1\).pdf](http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Population_Dynamics_and_Migration(1).pdf)

¹¹ OIM/EurAsylum : MIGRATION POLICY PRACTICE, vol. III, n° 6, décembre 2013 – janvier 2014.

¹² Conseil des droits de l'homme, treizième session, Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire, Président-Rapporteur : El Hadji Malick Sow, A/HRC/13/30 (18 janvier 2010), pp. 18 et 19, par. 58 à 61.

¹³ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 9.

¹⁴ Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, article 3 1).

demandé aux Etats parties à la Convention de « cesser rapidement et complètement de détenir des enfants sur la base de leur statut migratoire »¹⁵.

Il existe des méthodes de gestion des migrations respectueuses de la dignité humaine qui permettent aux Etats d'atteindre leurs objectifs politiques sans nuire à la santé et au bien-être des enfants et de leur famille ni violer les droits des enfants. Afin d'éviter des détentions inutiles, en particulier s'il s'agit d'enfants ou de familles, il est fondamental d'instaurer un climat de confiance et de respect, de préserver la dignité de l'enfant et de garantir des procédures équitables et transparentes¹⁶.

Regroupement familial et intégration des migrants

Le droit au regroupement familial est ancré dans plusieurs instruments internationaux, dont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que dans des instruments juridiques régionaux, tels que la Directive 2003/86 du Conseil de l'Union européenne¹⁷ établissant le droit au regroupement familial pour les ressortissants de pays tiers. Il est généralement admis que, si certains Etats considèrent le regroupement familial comme essentiel pour faciliter l'intégration, d'autres sont plus restrictifs. Le regroupement familial représente une grande part – plus de 50 % dans certains Etats – de la migration régulière. Même si, souvent, les politiques de regroupement familial ont évolué ces dix dernières années, il apparaît que la majorité d'entre elles demeurent restrictives en ce qui concerne le droit au regroupement de la cellule familiale¹⁸. Les restrictions prennent la forme d'un durcissement des conditions de revenu, de contrôles préalables à l'admission, d'un relèvement de la limite d'âge ou de l'introduction d'une limite d'âge, de seuils procéduraux et/ou financiers, de droits et de visas ou d'une révision de la définition de la « famille ». Ces restrictions s'expliquent en général par les préoccupations des Etats face à l'utilisation abusive du système de regroupement familial (par exemple, les mariages blancs ou forcés), mais aussi face au potentiel d'intégration des membres de la famille dans le pays d'installation et à leur capacité à contribuer à l'économie locale. En conséquence, il a été constaté que le nombre de demandes de regroupement familial ayant abouti et le nombre d'autorisations avaient fortement chuté. Les politiques favorables au regroupement familial, à l'unité ou à la protection de la famille et à l'autonomisation des membres de la famille restés dans le pays d'origine sont encore rares, notamment en ce qui concerne la migration temporaire et circulaire. Il est toutefois prévu d'assouplir les régimes de regroupement familial applicables aux travailleurs hautement qualifiés¹⁹.

La sévérité des politiques de regroupement familial peut aussi s'expliquer par le fait que l'unité familiale n'est pas pleinement prise en considération dans les politiques migratoires, qui ont tendance à ignorer que des migrants qui vivent auprès de leur famille et qui ont accès à des services respectueux des droits de la famille dans le pays de destination sont souvent en meilleure

¹⁵ Comité des droits de l'enfant, *Report of the 2012 Day of General Discussion: The Rights of All Children in the Context of International Migration*, par. 78 et 79, disponible à l'adresse :

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/discussion2012/ReportDGDChildrenAndMigration2012.pdf>

¹⁶ Comité des droits de l'enfant, *Report of the 2012 Day of General Discussion: The Rights of All Children in the Context of International Migration*, par. 16 à 18, disponible à l'adresse :

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/discussion2012/ReportDGDChildrenAndMigration2012.pdf>

¹⁷ Directive 2003/86/CE du Conseil relative au droit au regroupement familial datée du 22 septembre 2003, JO L 251, 3.10.2003, p. 12 à 18.

¹⁸ Perspectives des migrations internationales 2012, OCDE, Evolution des politiques migratoires, pages 97 à 121.

¹⁹ Directive 2009/50/CE du Conseil de l'Union européenne. La Directive « carte bleue » fixe les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants des Etats non membres de l'UE et de l'AELE aux fins d'un emploi hautement qualifié, y compris les droits en matière de regroupement familial.

santé et plus productifs, et mieux à même de contribuer davantage au développement de leur pays de destination que ceux qui vivent séparés de leur famille.

Les problèmes que soulèvent les conséquences coûteuses d'une séparation familiale à long terme et de politiques de regroupement familial sévères et restrictives ont des répercussions importantes sur les migrants et leur développement humain. Des études ont montré que, s'il est difficile de savoir si le regroupement familial favorise ou freine l'intégration des migrants, il est néanmoins évident qu'une bonne intégration dépend de divers facteurs, dont la situation économique dans le pays d'accueil, la discrimination, et l'attitude des services d'immigration. Il y a de sérieuses raisons de penser que des restrictions en matière d'admission et de résidence des membres de la famille peuvent nuire à l'intégration. En outre, les retards donnent lieu à un éclatement des familles, qui oblige celles-ci à consacrer davantage d'efforts au processus de regroupement qu'à leurs contributions au pays d'accueil. Par ailleurs, le fait de focaliser le débat autour du regroupement familial sur les incidences économiques et de modifier la politique d'immigration de manière à privilégier la migration de main-d'œuvre qualifiée entraîne une augmentation de la durée de la séparation familiale et, par conséquent, du nombre de personnes touchées par la migration. En définitive, ce sont les enfants qui en pâtissent car ils sont privés de la présence d'un parent et de la possibilité de vivre dans un environnement stable, propice à l'intégration²⁰.

Incidences de la migration familiale sur les personnes âgées et les enfants restés au pays

La migration peut présenter des avantages non seulement pour les migrants eux-mêmes, mais aussi pour les membres de leur famille restés au pays. Elle peut améliorer les conditions de vie et, souvent, l'accès aux services, y compris des marchandises et des soins de santé de meilleure qualité et une bonne éducation. Il n'en reste pas moins que la séparation familiale se traduit souvent par des résultats socioéconomiques qui se répercutent sur les individus et la cellule familiale dans son ensemble.

La réalité de la migration contemporaine est telle que les personnes qui restent au pays souffrent souvent de l'absence du ou des membres de la famille qui ont émigré. Les rapports entre parents et enfants s'en ressentent particulièrement.

Les travailleurs migrants sont souvent contraints de laisser leurs enfants au pays, soit en raison des politiques restrictives du pays de destination concernant les personnes à charge qui accompagnent les migrants, soit parce que leur emploi ne leur permet pas d'emmener leurs enfants avec eux²¹. Cette situation les oblige à confier leurs enfants à des proches ou à des membres de leur communauté d'origine. Bien que les études sur les répercussions sociales et sanitaires de la migration sur la famille restée au pays soient peu nombreuses, il a été établi que la séparation des enfants de leurs parents a de profondes conséquences émotionnelles, qui entraînent d'importants changements de comportement et des sentiments de perte, de tristesse, d'abandon, de colère et de rejet. Des études de cas réalisées dans des pays à taux élevé de migration féminine confirment que les enfants restés au pays se sentent souvent abandonnés par leur mère, et qu'ils ont tendance à ne plus respecter leurs parents et à ne plus leur faire confiance²². De plus, la migration des mères contribue à une hausse de l'absentéisme scolaire, à une augmentation des mariages précoces des adolescentes, ainsi qu'à un risque accru d'abus de drogues et d'autres comportements sociaux négatifs²³. Les pères qui restent seuls avec leurs enfants ont du mal à

²⁰ Fernando Borraz, Susan Pozo and Máximo Rossi (2008), *And What About the Family Back Home? International Migration and Happiness*

²¹ Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2008*, Chapitre 6, Migration familiale.

²² Maria G. Hernandez (2013), *Migrating alone or rejoining the family? Implications of migration strategies and family separations for Latino adolescents*, Research in Human Development.

²³ UNICEF 2006, Study report - The situation of children left behind by migrating parents.

assumer le rôle traditionnel tenu par les mères, à accomplir les multiples tâches qui leur incombent et à faire face à la solitude et au stress qui en découlent. Une étude menée en Moldova montre que le soutien apporté par les pouvoirs publics aux enfants touchés par la migration se limite souvent aux activités scolaires, tandis que d'autres institutions ont tendance à se désintéresser de la situation des enfants laissés au pays par des parents migrants²⁴.

La migration de membres de la famille peut aussi avoir des incidences importantes sur les personnes âgées. Malgré des appels²⁵ visant à s'intéresser davantage à la situation des personnes âgées restées au pays, on sait peu de choses sur les effets spécifiques de la migration sur ce groupe de population. Des études montrent que les personnes âgées peuvent tirer profit des fonds rapatriés par leurs enfants adultes car ils améliorent leur niveau de vie. L'absence prolongée de leurs enfants peut toutefois avoir des conséquences psychologiques graves²⁶. Les grands-parents sont très souvent les seules personnes qui s'occupent de leurs petits-enfants et des autres membres de la famille restés au pays. Ils doivent donc assumer des responsabilités accrues et s'exposent à de graves problèmes de santé. Pour bon nombre de ces personnes âgées, les coûts sociaux de la migration de leurs enfants et/ou des conjoints de leurs enfants semblent l'emporter sur les avantages qu'elles-mêmes et les petits-enfants qui leur sont confiés en tirent. De telles situations mettent en lumière le cruel besoin de programmes d'appui dans les communautés d'origine, afin d'aider ceux qui restent au pays à faire face à la migration de leurs proches. Des études de cas ont montré que l'existence de systèmes de soutien peut aider les membres de la famille restés au pays à s'adapter et à rester positifs. De même, en communiquant régulièrement avec leurs enfants et leurs parents par téléphone, Skype ou Internet, les migrants peuvent contribuer de manière significative au bien-être des membres de la famille restés au pays et de la famille dans son ensemble.

Des données sur les effets néfastes de la migration sur la famille montrent à quel point il est important d'analyser les incidences sociales non économiques de la migration. Les conséquences psychologiques et émotionnelles considérables de la migration familiale ne doivent pas être négligées dans les recherches sur la migration. En sensibilisant les communautés et en aidant les membres adultes de la famille à assumer des tâches domestiques, et notamment à s'occuper des enfants et des personnes âgées, il est possible d'améliorer le bien-être de la famille et de la communauté. Enfin, étant donné les conséquences de la migration pour le développement des migrants eux-mêmes et de leur famille, il faudrait que les besoins et les responsabilités de toutes les personnes concernées par la migration familiale soient mieux évalués, pour qu'ils puissent être pris en considération dans le pays d'origine et de destination. Les migrants devraient pouvoir bénéficier de conditions de travail et de vie décentes et de possibilités de développement personnel, tandis que leur famille et leur communauté devraient pouvoir se développer de manière durable.

Rôle des jeunes dans la migration familiale

Selon des statistiques récentes, les jeunes représentent 12 % des migrants internationaux, soit un migrant sur huit²⁷. Ce chiffre concerne les migrants âgés de 15 à 24 ans, soit le groupe de population correspondant à la définition que l'ONU donne de la jeunesse²⁸. Pour sa part, le présent document ne se limite pas à cette catégorie mais s'intéresse aussi aux jeunes de plus de 18 ans,

²⁴ *Idem.*

²⁵ Trentième session de la Commission de la population et du développement, tenue à New York en 1997.

²⁶ *Impact of children's migration on health and health care-seeking behavior of elderly left behind*, Ramesh Adhikari, Aree Jampaklay and Aphichat Chamrathirong, 2011.

²⁷ Estimations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2013

²⁸ Nations Unies (1981), Rapport du Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse, A/36/215, Annexe, Nations Unies, New York.

afin de rendre compte des diverses situations socioéconomiques et démographiques^{29 30}. Même si la mobilité des jeunes figure en tête de nombreux programmes internationaux depuis quelques années, de nombreux aspects de leur expérience migratoire sont toujours exclus des débats d'orientation. Pour les jeunes et leur famille, la migration constitue une étape importante vers une vie viable, offrant des perspectives de développement humain et économique. La migration offre aux jeunes la possibilité de devenir de puissants agents du changement et du développement, en comblant les écarts de développement et en compensant le vieillissement de la population dans les pays d'origine et de destination. Cependant, les données disponibles sur les multiples rôles que la jeunesse peut jouer dans le cycle migratoire sont limitées, ce qui peut faire obstacle à la pleine réalisation de son potentiel. Sous l'angle de la migration familiale, les jeunes migrent pour trois raisons principales : émigrer seul pour fuir la pauvreté, soutenir la famille, échapper à un conflit et aux aléas climatiques, ou améliorer les possibilités d'études ; émigrer pour rejoindre la famille à l'étranger ; ou rester au pays pour s'occuper de la famille en l'absence des parents ou des frères et sœurs. Si ces trois cas de figure ne sont pas exhaustifs, ils illustrent néanmoins la complexité et la diversité de la question. Dans chacune de ces situations, les jeunes peuvent tirer profit de la migration tout comme ils peuvent en subir les conséquences néfastes. L'amélioration du niveau de vie et des perspectives de développement rendue possible grâce à la contribution financière des parents à l'étranger est souvent neutralisée par les difficultés que rencontrent les jeunes restés au pays sans leurs parents, telles que l'obligation de soutenir leur famille, l'absence de scolarisation, le chômage et le risque d'abus et de problèmes psychosociaux. De même, les jeunes qui émigrent seuls ou en compagnie de leurs parents peuvent être confrontés à des politiques restrictives dans le pays de destination, ainsi qu'à la discrimination, à la marginalisation et au chômage. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes que pose la migration aux jeunes. Le chômage demeure un puissant facteur déterminant de la migration des jeunes et un défi essentiel : en 2013, sur les 228 millions de jeunes touchés par la pauvreté, 75 millions étaient inscrits au chômage³¹. Cette situation ne peut qu'exposer les jeunes à des situations d'extrême vulnérabilité.

Les jeunes représentent une part croissante et très instruite de la population mondiale. On ne saurait sous-estimer leur capacité à améliorer le développement de leurs communautés d'origine et de destination et à y contribuer. Si l'on ne résout pas durablement les problèmes que pose leur expérience de la migration, leurs compétences risquent d'être gaspillées. Par ailleurs, leurs vulnérabilités et leurs besoins de protection ne sont pas différents de ceux des enfants, bien que les jeunes de plus de 18 ans n'entrent pas dans le champ d'application des traités internationaux et qu'ils soient par conséquent exposés à des violations de leurs droits humains. Les jeunes migrants en situation irrégulière, qui n'ont pas d'informations exactes sur la destination envisagée et qui sont confrontés à des difficultés socioéconomiques dans leur pays de destination ou d'origine restent exposés et vulnérables à de nombreux risques d'abus. Des législations et des politiques qui répondent aux besoins de protection, de soutien et de sensibilisation des jeunes touchés par la migration peuvent améliorer leur bien-être et, ce faisant, leur permettre de s'appropriier leur contribution au développement³².

²⁹ Etant donné que les jeunes visés dans le présent document sont âgés de plus de 18 ans, ils n'entrent pas dans le champ d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, selon laquelle un enfant s'entend de « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ».

³⁰ Il existe plusieurs définitions pratiques des termes « jeunesse » et « jeune » : selon le Secrétariat de l'ONU/l'OIT/l'UNESCO, la jeunesse s'entend des personnes âgées de 15 à 24 ans ; selon ONU-Habitat, elle s'entend des personnes âgées de 15 à 32 ans ; selon l'UNICEF/l'OMS/le FNUAP, l'adolescence se situe entre 10 et 19 ans, les jeunes sont âgés de 10 à 24 ans, et la jeunesse se situe entre 15 et 24 ans ; selon l'UNICEF, les enfants ont moins de 18 ans ; selon la Charte africaine de la jeunesse, la jeunesse se situe entre 15 et 35 ans. La variété des définitions reflète la diversité des situations et des besoins concernant les jeunes et la jeunesse dans chaque cas d'espèce.

³¹ Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013 : Une génération menacée (OIT).

³² Rapport mondial sur la jeunesse 2013, DAES.

Conclusions

Dans le contexte de la migration, la famille est depuis longtemps envisagée uniquement sous l'angle économique. Cependant, étant donné ses conséquences du point de vue des politiques, la dynamique de la migration familiale a de telles incidences sur les membres de la famille qu'il serait bon de porter une attention accrue à la place de la migration familiale dans les débats d'orientation. Le potentiel de contribution au développement que recèlent les familles est souvent affaibli en raison d'expériences migratoires difficiles. Le discours international sur la migration doit s'intéresser davantage à la cohérence des politiques pour permettre de mieux évaluer le potentiel de la cellule familiale, ainsi que les problèmes de protection qui en découlent et leurs incidences éventuelles sur les différents membres de la famille et la société dans son ensemble. Bien que les discussions actuellement menées portent de plus en plus sur les incidences de la migration sur les droits de l'enfant et de la famille, on continue de manquer d'informations sur les enfants et les personnes âgées qui émigrent ou restent au pays, et sur les changements dans les structures et les relations familiales qui résultent de l'absence d'un ou de plusieurs parents et d'autres membres de la famille. L'insuffisance des données sur ce point explique en partie l'absence de politiques visant à s'attaquer aux problèmes liés à la migration des familles dans les pays d'origine et de destination³³. Les recherches et les politiques doivent donc tenir davantage compte des vulnérabilités propres à chaque contexte et à chaque situation de migration familiale. Dans les pays d'origine et de destination, il incombe aux responsables politiques d'identifier les mécanismes et les mesures à même de promouvoir le développement économique grâce aux contributions des migrants, et de préserver le bien-être des migrants et des membres de leur famille.

Pour en savoir plus

- Dialogue international sur la migration de l'OIM 2014 : Premier atelier d'intersession *La migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement* (24-25 mars 2014)
- OIM, 2014 International Migration Journal, Volume 52, N° 3
- OIM et Eurasyllum, Migration Policy Practise Journal, Volume 4, N° 2, April–June 2014
- GMG, 2014 Rapport Migration et les jeunes: défis et opportunités
- OIM, 2013 Children on the move
- OIM, 2013 Rapport Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement
- UN DESA, 2013 Rapport Mondial sur la Jeunesse
- Observatoire ACP sur les Migrations, 2012 Les familles transfrontalières et l'impact social et de genre de la mobilité dans les pays ACP
- OIM, 2010 Rapport Etat de la migration dans le monde : L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements
- FMMD, 2010 Partenariat pour la migration et le développement humain ; prospérité partagée, responsabilité partagée, documents de référence et compte rendu
- FMMD, 2010 Journées de la Société civile, documents de référence
- OIM, 2008 Rapport Etat de la migration dans le monde : Gestion de la mobilité de la main d'œuvre dans une économie mondiale en mutation

Consultez la page web de l'atelier à l'adresse : <http://www.iom.int/cms/idmmigrationetfamille>

³³ Voir UNICEF 2009.